

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Ministère des Affaires Economiques et de la promotion des Secteurs Productifs**  
**Commission de Passation des Marchés Publics**

---

**Notification d'intention d'attribution du contrat relatif à l'acquisition et installation de 45 000 tables-bancs pour les élèves du fondamental dans les six Wilayas d'intervention du PASEB 2**

A l'attention du représentant autorisé de l'Enterprise :

Nom : **Groupement SNM/SEBIL**, représenté par M. Yeslem ELY gerant de SNM et Mandataire du Groupement

Adresse SNM : PB : 1335 rue 42-023 ,TevreghZeina Nouakchott Mauritanie,

Tel : 45 25 05 00 / 32 00 01 11 / 47 00 00 04,

Adresse courriel : Yeslem.snm@gmail.com

Adresse SEBIL : Adresse: Aksemsettin Mah Balipasa CD, Fulya APT. 51/6 Fatih/Istanbul,  
Turquie

**DATE D'ENVOI :** La présente Notification est publiée le **06/09/2022 à 12 h GMT.**

**Client : Direction des Projets Education-Formation (DPEF)/PASEB-2**

**Intitulé du Marché : Acquisition et installation de 45 000 tables-bancs pour les élèves du fondamental dans les six Wilayas d'intervention du PASEB 2**

**Pays : République Islamique de Mauritanie**

**Prêt No. : P163143**

Par la présente Notification de l'intention d'attribution (la Notification) nous vous informons de notre décision d'attribuer le Marché ci-dessus. L'envoi de la Notification marque le commencement de la Période d'attente. Durant ladite période, il vous est possible de :

- a) Demander un débriefing concernant l'évaluation de votre offre, et/ou
- b) Soumettre une réclamation concernant la passation du marché, portant sur la décision d'attribuer le marché.

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Ministère des Affaires Economiques et de la promotion des Secteurs Productifs**  
**Commission de Passation des Marchés Publics**

**1. Soumissionnaire retenu**

Nom :	<b>Groupement SNM/SEBIL</b>
Adresse :	Adresse SNM : PB : 1335 rue 42-023 ,TevreghZeina Nouakchott Mauritanie, Tel : 45 25 05 00 / 32 00 01 11 / 47 00 00 04, Adresse courriel : Yeslem.snm@gmail.com Adresse SEBIL : Adresse: Aksemsettin Mah Balipasa CD, Fulya APT. 51/6 Fatih/Istanbul, Turquie
Prix du Marché :	<b>3.375.000 USD HT</b>

**2. Autres Soumissionnaires**

Nom du Consultant	Examen préliminaire et conformité technique	Montant de l'offre lu publiquement HT	Examen détaillé (comparaison des offres) Taux de change BCM 06/06/2022 : 1 USD=36.7 MRU	Qualification
Groupement LOCAS/ECOGEMA/SICM	NON	130.680.000 MRU	Sans Objet	
Groupement S UNION/MCTP	OUI	4.297.500 USD	<b>157.718.250 MRU</b>	
Groupement MATOUR/ GUANGZHOU EVERPRETTY	NON	111.510.000 MRU	Sans Objet	
YILDIRIMBURO	NON	3.712.500 USD	Sans Objet	
Groupement GUAGNDONG EVERPRETTY /ETS M.A BECHIR	NON	107.325.000 MRU	Sans Objet	
Groupement DID/ GUAGNDONG EVERPRETTY	NON	3.150.000 USD	Sans Objet	
Groupement AU-PINY/MFS	NON	3.082.500 USD	Sans Objet	
Groupement IBS/CDI	NON	112.308.552 MRU	Sans Objet	
TEISSIR	NON	120.600.000 MRU	Sans Objet	
Groupement ELIT ameublement /STS	NON	3.487.500 USD	Sans Objet	
Groupement AU-PINY/SGMC	NON	3.082.500 USD	Sans Objet	
Groupement GHAZALY/ EURL ENTREPRISE		106.650.000 MRU	<b>106.650.000 MRU</b>	<b>NON</b>

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Ministère des Affaires Economiques et de la promotion des Secteurs Productifs**  
**Commission de Passation des Marchés Publics**

Nom du Consultant	Examen préliminaire et conformité technique	Montant de l'offre lu publiquement HT	Examen détaillé (comparaison des offres) Taux de change BCM 06/06/2022 : 1 USD=36.7 MRU	Qualification
LOUAI				
AGIE-ROUTE .BTP	NON	120.105.000 MRU	Sans Objet	
ALTARLARMAKINA	NON	2.785.500 USD	Sans Objet	
Groupement SCOPEL /EVERPERTTY	NON	2.677.500 USD	Sans Objet	
Groupement SNM/SEBIL		3.375.000 USD	<b>123.862.500 MRU</b>	<b>OUI</b>

**Motif(s) pour le(s)quel(s) votre Offre n'a pas été retenue**

- Les Groupement MATOUR/GUANGZHOU EVERPERTTY, Groupement GUAGNDONG EVERPRETY /Ets Bechir, Groupement DID/ GUAGNDONG EVERPRETY, Groupement SCOPEL /EVERPERTTY, ont été écartés pour avoir soumissionné avec le même partenaire qui est Everpertty implantée en Chine dont l'adresse identique est N° 8 Huangzhulang Road, High Technology Industrial Developement Zone QingyuanGuandong-province, China
- Les groupements : Groupement AU-PINY/MFS, Groupement AU-PINY/SGMC, ont été écartés pour les mêmes raisons (soumission avec le même partenaire AU-PINY implantée en Chine adresse figurant sur les 2 offres : Au-Piny fournitures c Guangdong China enregistrée en 2008).
- La société YILDIRIMBURO, a été écartée pour non-conformité la durée de validité de la caution demandée (la Banque ne s'engage pour le paiement que dans les 120 jours de validité de l'offre au lieu des 148 jours figurant dans le DAO).
- Les Ets Teissir ont été écartés, pour absence d'engagement sur la validité et la durée de son offre. La lettre de soumission présentée a laissé un vide dans l'espace réservé au nombre de jours de validité de l'offre (la validité de l'offre n'a pas été indiquée par ce soumissionnaire). Aussi, les caractéristiques de bois et leur nature n'ont pas été précisé dans sa proposition.
- Le Groupement ELIT ameublement /STS, a été écarté pour non-conformité de la de validité de la caution (la Banque ne s'engage pour le paiement que dans les 120 jours de validité de l'offre au lieu des 148 jours figurant dans le DAO). Cet Etablissement aussi n'a pas présenté les caractéristiques ni la nature du bois des tables-bancs qu'il propose.
- La société AGIE-ROUTE. BTP, a été écartée pour absence de caution de la soumission (cf. PV ouverture en présence de son représentant), spécifications techniques et pouvoir de signature.
- La Groupement Locas /Socogima a proposé le bois MDF non conforme et différent de HDF demandé ainsi que des épaisseurs de planche de 18mm au lieu de 25 demandés.

**Les soumissionnaires jugés non conforme techniquement sont :**

- ALTARLARMAKINA (non spécification des dimensions bois de la table),
- Groupement IBS/CDI (non spécification des dimensions et nature des cadres métalliques et diamètre des tubes ronds)

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Ministère des Affaires Economiques et de la promotion des Secteurs Productifs**  
**Commission de Passation des Marchés Publics**

- Groupement LOCAS/ECOGEMA/SICM (propose MDF au lieu de HDF demandé et épaisseur de 18mm au lieu de 25mm).

**Qualification :**

**Le soumissionnaire Groupement EL Ghazali /EURL Entreprise LOUAI, jugé non qualifié à cause des motifs suivants :**

L'attestation de pouvoir de signataire n'est pas signée par le partenaire Algérien, le chef de file de ce groupement n'a pas présenté une attestation d'exécution de tables-bancs demandés. Son partenaire algérien a présenté une attestation d'exécution signée le 26 juin 2020, alors que le contrat a été signé quelques mois après cette réception (le 29 septembre 2020). Par ailleurs, l'attestation spécifie la livraison d'équipements en tables bancs, alors que le contrat spécifie qu'il s'agit de tableaux blancs numéros 2 et 3 et non tables-bancs. Les prix unitaires de son contrat sont 3000 et 3200 dinars algérien l'unité soit 750 et 800 MRU. Le même soumissionnaire a présenté une deuxième attestation de tables numéro 2 et 3 dont le prix unitaire est de 2800 et 3000 dinars algériens soit 700 et 750 MRU l'unité, ce qui veut dire que cette attestation aussi concerne des tableaux blancs et non les tables-bancs (la commission a également constaté la divergence entre la page de garde du contrat, l'annexe spécifiant qu'il s'agit de tableaux et non tables-bancs ainsi que l'attestation de livraison). La commission considère que ces expériences en tableaux blancs sont différentes de celle demandée en tables-bancs aussi bien en nature qu'en prix et complexité de travaux. Le soumissionnaire a aussi présenté 2 attestations de livraison de matière d'œuvre pour un institut qui envisage confectionner des tables-bancs. La commission n'a pas considéré qu'il s'agisse de fourniture de tables-bancs mais de matière première comme précisé dans l'attestation.

**Le marché a été attribué au soumissionnaire Groupement SNM/SEBIL moins disant, conforme et qualifié :**

### **3. Comment demander un débriefing**

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour demander un débriefing est le 08/02/2022 à 12 h 00.**

Vous pouvez demander un débriefing concernant les résultats de l'évaluation de votre Proposition. Si vous désirez demander un débriefing, votre demande écrite doit être présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception de la présente Notification d'intention d'attribution.

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

**à l'attention de :**

**Nom :** Mohamed Lemine CHEIKHNA

**Titre/position :** Personne Responsable de Passation des Marchés Publics du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (PRMP-MAEPSP),

**Agence :** Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (CPMP-MAEPSP),

**Adresse courriel :** [cheikhna.mlemine@gmail.com](mailto:cheikhna.mlemine@gmail.com)

Lorsqu'une demande de débriefing aura été présentée dans le délai de trois (3) jours ouvrables, nous accorderons le débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de la demande. Dans le cas où il ne nous serait pas possible d'accorder un débriefing dans ce délai, la période d'attente sera prorogée jusqu'à cinq (5) jours ouvrables après que le débriefing aura eu lieu. Dans un tel cas, nous vous informerons par le moyen le plus rapide de la prolongation de la période d'attente et confirmerons la date à laquelle la période d'attente prorogée expirera.

Le débriefing peut être par écrit, par téléphone, vidéo-conférence ou en personne. Nous vous informerons par écrit et dans les meilleurs délais de la manière dont le débriefing aura lieu, en confirmant la date et l'heure.

Lorsque la date limite de demande d'un débriefing est expirée, vous pouvez cependant demander un débriefing. Dans un tel cas, nous accorderons le débriefing dès que possible, et normalement au plus tard dans le délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la publication de la notification d'attribution du Contrat.

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Ministère des Affaires Economiques et de la promotion des Secteurs Productifs**  
**Commission de Passation des Marchés Publics**

#### **4. Comment formuler une réclamation**

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite pour présenter une réclamation est **14/09/2022 à 17 h 00****

Indiquer l'intitulé du marché, le numéro de référence, le nom du Consultant, les détails du marché et l'adresse pour la présentation de la demande de débriefing comme suit :

**à l'attention de :**

**Nom :** Ahmed OuldTebakh

**Titre/position :** Président

**Agence :** Autorité de régulation des Marchés Publics (ARMP)

**Adresse courriel :** [contact@armp.mr](mailto:contact@armp.mr)

**Tél :** + 222 45 24 13 03

vous pouvez soumettre une réclamation relative à la passation des marchés au sujet de la décision d'attribution du marché. Il n'est pas nécessaire que vous ayez demandé ou reçu un débriefing avant de présenter une réclamation. Votre réclamation doit être présentée durant la Période d'attente et reçue par nous avant l'expiration de ladite Période d'attente.

**Informations complémentaires :**

Pour obtenir plus d'informations, prière **vous référer aux Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d'investissement**, en date de juillet 2016 (Règles de Passation de Marchés) (Annexe III). Il vous est demandé de lire ces documents avant de préparer et présenter votre réclamation. En outre la Recommandation de la Banque Mondiale intitulée « Comment formuler une réclamation relative à la passation des marchés » fournit des explications utiles sur le processus, ainsi qu'un modèle de lettre de réclamation.

En résumé, les quatre exigences ci-après sont essentielles :

1. Vous devez être une « partie intéressée ». Dans le cas présent, cela signifie un Consultant ayant remis une proposition dans le cadre de ce processus de sélection, et destinataire d'une Notification d'intention d'attribution.
2. La réclamation peut contester la décision d'attribution du marché exclusivement.
3. La réclamation doit être reçue avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.
4. Vous devez fournir dans la réclamation, tous les renseignements demandés par les Règles de Passation de Marchés (comme décrits à l'Annexe III).

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Ministère des Affaires Economiques et de la promotion des Secteurs Productifs**  
**Commission de Passation des Marchés Publics**

---

**5. Période d'attente**

**DATE ET HEURE LIMITES : l'heure et la date limite d'expiration de la Période d'attente est  
14/09/2022 à 17 h 00**

La période d'attente est de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la présente Notification de l'intention d'attribution.

La période d'attente pourra être prorogée. Cela pourrait survenir lorsque nous ne sommes pas en mesure d'accorder un débriefing dans le délai de cinq (5) jours ouvrables prescrit. Dans un tel cas, nous vous notifierons la prorogation

Pour toute question relative à la présente Notification, prière nous contacter.

Au:

**Nom:**Mohamed Lemine CHEIKHNA

**Titre/position :** PRMP du MAEPSP

**Téléphone :** +222 47 10 47 45

**Courriel :** [cheikhna.mlemine@gmail.com](mailto:cheikhna.mlemine@gmail.com)